



COMMUNICATION AUX MEDIAS

CHAMBRE AD HOC DU TAS JEUX OLYMPIQUES DE RIO 2016

DEJA 11 AFFAIRES SOUMISES AU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) A RIO

Rio de Janeiro, 1^{er} août 2016 – La Chambre ad hoc du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) aux Jeux Olympiques de Rio 2016 a déjà enregistré 11 procédures depuis son ouverture le 26 juillet dernier. En sept jours d'activité, la Chambre ad hoc du TAS a enregistré le même nombre de demandes que pour la durée totale des Jeux Olympiques 2012.

Cette fois, plusieurs litiges concernent la participation d'athlètes russes aux Jeux Olympiques de Rio. A la fin de la journée du 1^{er} août 2016, la situation est la suivante :

- 1) Vladimir Morozov et Nikita Lobintsev v/ FINA : une audience a eu lieu le 31 juillet 2016 et a été suspendue pour permettre aux parties de fournir des informations complémentaires à la Formation arbitrale du TAS en charge de cette affaire ; une décision sera rendue demain quant à la continuation de cette audience.
- 2) Yulia Efimova c/ Comité Olympique Russe (ROC), CIO et FINA: une audience a eu lieu aujourd'hui et a été suspendue jusqu'à l'après-midi du 2 août 2016 ; les prochaines étapes de cette procédure seront décidées ensuite.
- 3) Viktor Lebedev c/ ROC, CIO et United World Wrestling (UWW): cette affaire sera traitée après que l'affaire Efimova aura été jugée.
- 4) Fédération russe d'haltérophilie (RWF) c/ Fédération Internationale d'haltérophilie (IWF): la RWF a fait appel de sa suspension; cette affaire sera entendue dans la matinée du 3 août 2016 ; une décision finale pourrait être rendue le même jour.

For further information related to the CAS activity and procedures in general, please contact either Matthieu Reeb, CAS Secretary General, or Katy Hogg, Communications Officer, Windsor Oceanico Hotel, Rue Martinho de Mesquita 129, Rio de Janeiro, RJ 22620-220, Brazil, media@tas-cas.org; Tel: +55 21 2118 4405, or consult the CAS website: www.tas-cas.org

Tribunal Arbitral du Sport



Court of Arbitration for Sport

- 5) Andrey Kraytor c/ CIO et Fédération Internationale de Canoë (ICF): l'athlète demande à pouvoir participer aux Jeux Olympiques; une audience n'a pas encore été fixée.
- 6) Daniil Andrienko et 16 autres rameurs c/ Fédération Internationale des Sports d'Aviron (FISA) et CIO: les athlètes demandent à pouvoir participer aux Jeux Olympiques; une audience a été fixée le 2 août 2016.

En outre, les demandes suivantes ont également été enregistrées:

- Mangar Makur Chuot Chep et South Sudan Athletics Federation c/ Comité national Olympique du Soudan du Sud: l'athlète conteste sa non-sélection pour les Jeux Olympiques; une audience n'a pas encore été fixée.
- Jason Morgan c/ Jamaica Athletics Administrative Association: l'athlète conteste sa non-sélection pour les Jeux Olympiques; une audience n'a pas encore été fixée.

Les audiences du TAS ne sont pas publiques.

Les décisions finales concernant ces affaires seront annoncées par communiqué de presse.